Département des Côtes d'Armor

MAIRIE DE LANRIVAIN

22480

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-212201156-20260401-D2026_018-DE

COMMUNE DE LANRIVAIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01 avril 2026

Date de la convocation	**27/03/2026**	**Nombre de Conseillers en exercice**	**11**
Date d'affichage	**27/03/2026**	**Nombre de Conseillers présents**	**10**
		Nombre de votants	**11**
		Pour : 11 Contre : Abstention :	

L'an deux mil vingt-six, le 01 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANRIVAIN, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe LE JONCOUR. Maire.

Présents :
Mr Philippe LE JONCOUR, Mme Anne LE GALL, Mr Bruno RAOULT, Mme Héléna MORVAN, Mme Anne GAUTIER, Mr Denis CHÉLIN., Mr Philippe TRUBUIL, Mme Fabienne PAMPANAY, Mr Joseph TYDOU, Mme Zofia PINSON,
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mr Jean-François THOMAS a donné procuration à Mme Zofia PINSON
Absents :
Secrétaire de séance : Mr Bruno RAOULT
Secrétaire de séance adjoint : Mme Héléna MORVAN

Délibération n° D2026-018

Modification du lieu des réunions de conseil municipal

Depuis le COVID, le conseil municipal se réunit à la salle polyvalente. Pour des raisons d'économie et de commodité, le Maire propose de modifier le lieu des réunions de conseil municipal et de désigner la salle de la mairie comme lieu de conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil valide à l'unanimité le changement de lieu des réunions de conseil municipal.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt à la Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le

Le secrétaire de séance,
Bruno RAOULT.

Le Maire,
Philippe LE JONCOUR.

MAIRIE DE LANRIVAIN R.F. (Côtes d'Armor)